Tableau des caractéristiques des champs d'épandage de fumier

	A	B	C	D	E	F	G
ID du champ	**Description légale**	**Municipalité rurale**	**P/C/L/A**	**Distances de recul, y compris les caractéristiques**	**Superficie nette pour l'épandage de fumier**	**Classe et sous-classe de capacité agricole**	**Phosphore du sol (ppm Olsen P) 0-6 pouces**

Superficie nette totale pour l'épandage de fumier :_____

A. Indiquer la description légale de chaque parcelle de terre qui recevra du fumier : Sec, township, rang ou lot riverain (y compris la paroisse).

B. Identifier la municipalité rurale dans laquelle la parcelle est située.

C. Indiquer comment les terres ont été garanties pour l'épandage du fumier : P - Propriétaire / C - Couronne / L - Location à bail / A - Accord. Des désignations multiples peuvent être utilisées le cas échéant (par exemple, C/A pour les terres de la Couronne qui font l'objet d'un accord d'épandage avec le producteur qui détient le bail des terres agricoles de la Couronne).

D. Indiquer les distances de recul par rapport aux eaux de surface ou aux eaux souterraines qui réduisent les terres disponibles pour l'épandage du fumier; indiquer le type d'élément (par exemple, 8 m, drain de l'ordre 3).

E. Indiquer la superficie nette disponible pour l'épandage de fumier sur la parcelle, en tenant compte des distances de recul et en excluant les sols de classe 6, 7 et les sols organiques non améliorés.

F. Indiquer la classe et la sous-classe de capacité agricole pour la superficie disponible pour l'épandage de fumier.

G. Fournir les résultats des analyses de sol pour le phosphore en ppm Olsen P pour les échantillons de sol prélevés à une profondeur de 0 à 6 pouces. Les résultats des analyses de sol ne doivent pas dater de plus de 36 mois et les analyses doivent être réalisées par un laboratoire d'analyse de sol accrédité.

Manitoba